

ARTICLE 1 COMPOSITION

La société CEL DANSE & ART est composée d'une gérante Mme Céline Merandi.

ARTICLE 2 ADHÉSION ANNUELLE

Elle est obligatoire pour toute inscription .

Tout élève devra régler une seule fois par an son adhésion, et ce , au centre CEL DANSE & ART.

Un forfait famille à été mis en place afin de ne pas régler les frais de 35€ d'adhésion pour la même fratrie.

ARTICLE 3 LICENCE

Une licence Fédérale pourrait-être demandée en cours d'année aux élèves compétiteur ou autre.

Elle donne droit aux adhérents de participer à diverses manifestations, stages ou concours de danse.

Le prix est variable de 19€ à 25€.

ARTICLE 4 COTISATION ANNUELLE

Elle doit être réglée lors de l'inscription, au maximum après la première semaine de cours pris par l'élève.

Elle est réglable auprès de la directrice en 1, 3,5 ... 10 fois par chèque et en une seule fois si espèce.

Elle comprend les cours donnés du 12 septembre au 01er juillet, ainsi que les répétitions supplémentaires pour le spectacle de fin d'année .

Pas de cours pendant les vacances et jours fériés (sauf si besoin de répétitions), des stages sont mis en place en ces périodes.

Après l'inscription, aucune cotisation, ou costumes, ne sera remboursés, quelle qu'en soit la raison invoquée (sauf cas particulier les documents précis à l'appui, supérieurs à 3 mois) et évalués par la directrice et le président avec les documents précis à l'appui, alors

"un report" de cotisation pourrait-être effectué sous forme de bon.

Le cas éventuel, si l'élève venait à décider d'interrompre une discipline pour laquelle il est inscrit, aucun remboursement (même partiel) ou report ne sera effectué, les cours d'essais sont justement prévu pour faire en sorte de ne pas s'inscrire si la discipline n'a pas l'attrait espéré.

ARTICLE 5 CONCOURS DISCIPLINES

Les préparations aux concours sont des cours à part et ne sont pas obligatoires.

Les élèves participants à ces cours sont recrutés sur auditions.

Le tarif concours concerne les cours dispensés à cet effet, hors costumes ou vêtements publicitaires de l'école de danse, licences ou autres frais de participation, La veste ou le pull de l'école est obligatoire pour ce déplacer sur les concours.

ARTICLE 6 DROIT à L'IMAGE

Le studio est équipé de caméras intérieures et extérieures, les images enregistrées ne seront pas utilisées, sauf si un délit est commis, dans ce cas les images pourront être données aux autorités ou autres représentant de la loi.

CEL DANSE & ART est un centre de danse et d'art de la scène professionnel et photographes et vidéastes travaillent pendant nos spectacles, stages ou autres prestations. les vidéos et photographies sont utilisées pour la publicité du centre CEL DANSE & ART ou pour la publicité de nos professionnels.

ARTICLE 7 SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE (IMPORTANT)

SPECTACLES de fin d'année le samedi 22 juin 2023 à la croisée des arts de Saint-Maximin.

Deux spectacles: 14h tous le monde et 20h30 sans les 4/6 et 7/9 ans.

RÉPÉTITION GÉNÉRALE sur scène le mercredi 19 juin 2023 !

Merci de ne rien prévoir sur ces jours là , et de bien noter ces dates.

Une billetterie sera mise en place au mois de mai , nous vous tiendrons informés des dates.

La croisée des arts est une magnifique salle de spectacle, avec des fauteuils en amphithéâtre, les places sont numérotées, et l'agencement fait que chaque place à une bonne visibilité de la scène.

La place de spectacle est de 20€. (possibilité d'un prix enfant jusqu'à 10 ans mais en fonction de la rentabilité de cette magnifique salle qui à un coût très élevé).

Aucun enfant n'est autorisé sur les genoux des parents, ou sur les marches pour des raisons de sécurité.

la salle est surveillée par un service de sécurité mis en place automatiquement par la salle elle même.

Lu et approuvé le :

Signature